



VILLE DE SOLLIES PONT

EXTRAIT

du registre des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de SOLLIES PONT

Séance du jeudi 11 juin 2020

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil	En exercice	Ont pris part au vote
33	33	33
Date de la convocation 4 juin 2020		
Date d'affichage 4 juin 2020		
Objet de la délibération <i>Service de l'urbanisme – Désignation des membres du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'éco quartier sur le site des Laugiers Sud</i>		
Vote pour à l'unanimité		
<u>POUR</u> : 33		
<u>CONTRE</u> : 0		
<u>ABSTENTION</u> : 0		

L'an deux mille vingt, le onze juin deux mille vingt, à dix-huit heures et trente-quatre minutes, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes, sous la présidence de Monsieur André GARRON, Maire.

Etaient présents :

GARRON André, COIQUAULT Jean-Pierre, RAVINAL Danièle, DUPONT Thierry, GOTTA-SMADJA Marie-Aurore, LAURERI Philippe, FOUCOU Roseline, BOUBEKER Patrick, DELGADO Alexandra, LE TALLEC Jean-Claude, BARNAY Patrice, BERTRAND Huguette, SCHMITTE Laurent, PONROY Nathalie, NAAL Jean-Michel, LARCHE Laurence, TREQUATTRINI Pascale, BELTRA Sandrine, CHARRETON Paule-Sandrine, GANDIN Frédéric, ATIAS Jessica, BLANC Benjamin, LEVEQUE Mickaël, CROCE Marc-Edouard, VINCENTS Christiane, BOLLA Alain, LAGIER Laure, ROYET Pierre, MARINONI Audrey

Procurations :

BESSET Monique donne procuration à COIQUAULT Jean-Pierre,
CHAOUCHE Dalel donne procuration à RAVINAL Danièle,
VAZ Hugo donne procuration à DUPONT Thierry,
ORTIS Elsa donne procuration à ATIAS Jessica.

Absents :

Aucun.

Conformément à l'article L. 2121.15 du Code général des collectivités territoriales, **Madame Huguette BERTRAND** est nommée secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents

Par délibération du 25 octobre 2012, le conseil municipal a créé le comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'éco quartier des Laugiers Sud et désigné ses membres.

Ainsi, ce comité a été associé dès les études de faisabilité, de 2013 à 2015, puis durant la phase opérationnelle.

Le début des travaux est prévu en ce début d'été 2020.

Par ailleurs les élections municipales du 15 mars 2020, ont modifié la liste des membres du conseil municipal.

Il est donc nécessaire de mettre à jour la composition du comité.

Il est rappelé que celui-ci ne dispose pas de pouvoir décisionnel ; il émet des avis et des propositions, et assure un relais vis-à-vis de la population.

VU le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2143-2,

VU le code de l'urbanisme,

VU les délibérations du 25 octobre 2012, du 16 mai 2013, du 26 septembre 2013, du 22 mai 2014, du 23 avril 2015, du 25 juin 2015 et du 15 mars 2018,

CONSIDERANT la volonté d'associer les administrés à l'aménagement de l'éco Quartier,

Après avoir entendu cet exposé et en avoir délibéré,
Le conseil municipal,

à main levée et à l'unanimité des membres présents et de ses représentants

- **VALIDE** la composition du comité consultatif de concertation pour l'élaboration du projet d'éco Quartier sur le site des Laugiers Sud telle que définie ci-dessous :

- des représentants du conseil municipal : monsieur le maire, madame Danièle Ravinal (suppléante Mme Pascale Tréquatrin), monsieur Jean-Pierre Coiquault (suppléant monsieur Philippe Laureri), monsieur Patrick Boubeker (suppléant monsieur Jean-Claude Le Tallec), madame Huguette Bertrand (suppléante madame Jessica Atias), madame Laure Lagier (suppléant madame Christiane Vincents), monsieur Pierre Royet (suppléante madame Audrey Marinoni).
- des représentants des associations syndicales d'arrosants des Laugiers et des Trois Pierres représentées par : messieurs René Grisolle et Alain Marcel ou un membre du bureau,
- des administrés : monsieur Francis Colle, monsieur Christian Raffin, monsieur Simon Garfagnini, monsieur Georges Bauchièrre, monsieur Gilbert Marquès, monsieur Gérard Tourtour, madame Michèle Marcel, monsieur Philippe Josso, monsieur Alain Clinchard, monsieur Thierry Arène, monsieur Cyril Cayol, madame Myriam Embarek, monsieur Jean-Marie Peyre, monsieur Paul Acrosse
- l'association des commerçants du centre-ville représentée par un de ses membres,
- un représentant de la société civile : monsieur Dominique Boisteaux

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie certifiée conforme.

Docteur André GARRON
Maire

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le 17 JUIN 2020
et publication ou notification du 18 JUIN 2020

